

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

Mérindol

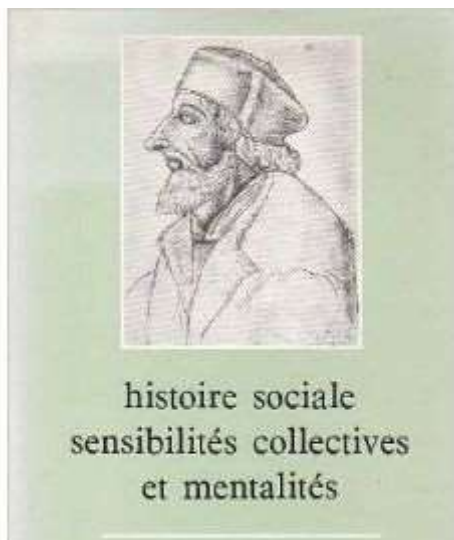
sous l'Ancien Régime



Gabriel Audisio

Se marier en Luberon : catholiques et protestants vers 1630

Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités – Mélanges Robert Mandrou
Presses Universitaires de France, 09.1985, pp 231-245



Gabriel Audisio

Se marier en Luberon : catholiques et protestants vers 1630

Dans une Provence restée généralement et profondément catholique, hormis quelques noyaux urbains très minoritaires qui font figure de "pièces rapportées", le Luberon offre la curiosité d'abriter une paysannerie protestante à la fois dense et ancienne.

Lorsque Théodore de Bèze signale pour l'année 1560 l'existence de 60 églises dressées sur l'ensemble de la Provence, presque la moitié se situent dans cette zone du Luberon¹. La présence réformée ici serrée, en contraste avec un réseau tellement lâche ailleurs dans la province, s'explique par l'implantation valdoise attestée dès la fin du XV^e siècle dans plus d'une trentaine de localités. La densité de l'implantation valdo-protestante se vérifie encore au milieu du XVII^e siècle : dix temples se dressent alors dans cette région et le culte s'exerce librement dans six autres localités. Certaines d'entre elles sont à peu près exclusivement protestantes comme Lourmarin, où sont tenus les synodes provinciaux de 1624 et 1653, ou Mérindol, où se réunirent ceux de 1639 et 1640 ; dans d'autres villages, les réformés constituent la majorité de la population comme ceux de la vallée d'Aigues ou encore, de l'autre côté de la montagne, Lacoste, Jocas ou Gignac ; ils constituent enfin seulement une minorité à Cadenet, Lauris, La Tour-d'Aigues, Gordes ou Roussillon².

Si l'originalité du Lubéron consiste dans cette présence protestante, la caractéristique de celle-ci s'avère double. D'abord il s'agit de population rurale, ce qui contraste avec bien des implantations protestantes en France. Ensuite ce n'est pas tout le Luberon qui est réformé, à l'image des Cévennes ou de telle principauté convertie en bloc. Les protestants vivent ici au contact permanent des catholiques. Ceux-ci habitent la maison voisine ou, au plus loin, le village limitrophe. Les protestants du Luberon vivent une situation peu banale à la campagne : ils connaissent concrètement la cohabitation avec les "papistes" ; ce n'est pas à travers les discours polémiques des autorités ecclésiastiques mais dans leur vie quotidienne qu'ils éprouvent les difficultés de la mixité religieuse³.

¹ . T. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. 1, cité par E. Arnaud, *Histoire des protestants de Provence...*, Paris, 1884, t. 1, p. 115.

² . C'est encore la situation que M. Vovelle rencontre plus tard : *Pitié baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, 1973, p. 541.

³ . Pour la fin du XVI^e siècle, J. Estèbe notait : « Jamais les campagnes ne voient les communautés villageoises divisées entre les deux religions. » (*Tocsin pour un massacre*, Paris, 1968, p. 60).

Pour tenter une étude des comportements réciproques des deux communautés religieuses, il a paru préférable d'éviter toute période paroxystique où ils se trouvent inévitablement perturbés et donc faussés. Se pencher sur le premier XVII^e siècle convenait particulièrement : après les guerres religieuses du siècle précédent et avant la tension qui devait naître sous le règne de Louis XIII, s'accroître dans les années 1660 et culminer avec la Révocation de l'édit de Nantes en 1685. S'étend alors une sorte de trêve ou d'accalmie, celle du régime de l'édit de Nantes qui prétendait instaurer la cohabitation pacifique. Nous voici au lendemain de la paix d'Alès (1629) qui vit la ruine du parti huguenot en tant que parti politique, au lendemain aussi de l'épidémie de peste qui sévit dans bien des provinces françaises en 1630, accompagnée de pénurie de grains et d'émotions populaires même tout près de là à Aix-en-Provence, Avignon, Carpentras et Cavaillon ⁴. Ces événements toutefois semblent avoir peu touché le Luberon, les comportements en tout cas ne paraissent pas en avoir été affectés ⁵.

Quel était donc le comportement réciproque des catholiques et des protestants et par quelles sources l'atteindre ? Il fallait trouver un type de document présentant un caractère religieux et pouvant éventuellement mettre en rapport les tenants des deux confessions. Le contrat de mariage passé par-devant notaire, acte relativement courant en Provence, répondait à ces exigences ⁶.

1 / Les contrats de mariage

Il était évidemment impossible, dans le cadre de la présente étude, de retenir la totalité des contrats de mariage ni l'ensemble des localités protestantes. Il a donc fallu se résoudre à constituer un échantillon le plus significatif possible, à la fois dans le temps et dans l'espace, pour pouvoir lui attribuer valeur de test. D'entrée, une question de méthode s'est posée : est-il légitime de tirer des conclusions à partir d'un sondage et, si oui, à quelles conditions ? On connaît les réserves qu'un certain nombre d'historiens ont formulées à cet égard ⁷.

Au départ la difficulté se révélait plus grande encore et, pour ainsi dire, insurmontable car les archives notariales de Mérindol restent introuvables. Pouvait-on sérieusement étudier les protestants du Luberon sans prendre en compte ce bastion le plus solide et le plus homogène de la religion ⁸ ? Une heureuse circonstance permit de résoudre à propos ce problème à la fois pratique et méthodologique. Grâce à la vigilance d'un Provençal passionné d'histoire, deux registres notariés de Mérindol, contenant les actes de M^e Jean Bouer pour 1633 et 1634, ont été sauvés du naufrage et, grâce à son obligeance, il fut possible de les consulter ⁹. Le choix chronologique se trouva ainsi par nécessité à la fois fixé et limité à ces deux années. Restait à déterminer les autres lieux sur lesquels porter l'examen. Si Mérindol s'avérait indispensable à l'étude, il convenait de rester sur le versant méridional

⁴ . La peste sévit à Aix en juillet 1630 et l'insurrection des "Cascaveoux" y eut lieu en septembre.

⁵ . S. Gagnière et J. Sautel, *Les épidémies de peste et leurs souvenirs dans la région vaclusienne*, Avignon, 1941, p. 29 : des précautions furent prises à La Tour-d'Aigues, Cabrières-d'Aigues, Pertuis, Lauris mais l'épidémie n'y est pas signalée.

⁶ . Sur la question d'ensemble, voir P. Bels, *Le mariage des protestants français jusqu'en 1685*, Paris, Librairie de Droit et de Jurisprudence, 1968.

⁷ . En particulier, L. Stouff, "Les registres de notaires d'Arles (début XIV^e-1450)", *Provence historique*, n° 100, avril-juin 1975, p. 305-324. Il est vrai que l'auteur y dénonçait la méthode des sondages par tranches régulières pour une étude dans le temps long et à l'époque médiévale.

⁸ . Depuis l'arrêt de 1540 que lança le Parlement de Provence contre dix-neuf habitants de Mérindol pour crime d'hérésie, le village joua le rôle de « Genève provençale », malgré le massacre de 1545. Lors des visites pastorales, les évêques de Cavaillon se plaignent constamment de la présence hérétique : en 1597 il n'a pu y entrer (R. Amiet, "État du diocèse de Cavaillon en 1597", *Mémoires de l'Acad. de Vaucluse*, 1975, p. 51-90) ; de même en 1631 et encore J.-B. de Sade en 1680 (Arch. dép. de Vaucluse, IV G 5, f° 1056 v° et 1114).

⁹ . Je tiens à remercier vivement cette personne pour l'obligeance avec laquelle elle me signala puis me confia ces documents pour en permettre l'étude.

du Luberon et de choisir des localités voisines ; puisque ce bourg se trouvait habité par une population protestante homogène, mieux valait, pour la comparaison, trouver un village proche qui fût totalement catholique : c'était le cas de Cucuron. Enfin il était souhaitable de compléter l'approche par d'autres lieux où pouvait apparaître la mixité religieuse puisque nous avons vu qu'elle constituait une caractéristique de cette région : ainsi furent retenus Lourmarin, à majorité protestante, La Tour-d'Aigues et Cadenet, à majorité catholique ¹⁰.

Restait tout de même à s'assurer que l'échantillon ainsi constitué ne se révélât pas finalement aberrant. Sur les cinq sites, 14 notaires ont enregistré 209 mariages. L'ampleur différente des études est évidemment importante mais, somme toute, reste fonction du nombre d'habitants respectif. Afin d'appréhender une population plus homogène, n'ont été retenus que les mariages dont au moins l'un des conjoints habite Cucuron, Cadenet, La Tour-d'Aigues, Lourmarin ou Mérindol, ce qui ramène le nombre des mariages à 171 ¹¹.

<i>Lieu</i>	<i>Mariages enregistrés dans ce lieu</i>	<i>Mariages d'habitants du lieu</i>	<i>Nombre de familles</i>
Cucuron	52	43 (25 %)	678 (30 %)
Cadenet	47	44 (26 %)	602 (27 %)
La Tour-d'Aigues	35	28 (16 %)	410 (19 %)
Lourmarin	54	36 (21 %)	277 (13 %)
Mérindol	21	20 (12 %)	241 (11 %)
Total	209	171 (100%)	2 208 (100 %)

Si l'on compare le nombre de mariages contractés par les habitants de chaque site à la population estimée en nombre de familles dans ces mêmes localités lors de l'affouagement de 1698, on peut constater que l'échantillon retenu est assez cohérent. L'exception de Lourmarin, dont les mariages se trouvent surreprésentés, peut s'expliquer par le fait que sa population dut diminuer entre 1634 et 1698, notamment après la Révocation de 1685.

Le formulaire utilisé par le notaire pour dresser l'acte permet, sans risque d'erreur à cette époque, de distinguer parmi les mariages ceux qui se célèbrent à l'église de ceux

¹⁰ . Il s'agit d'une aire restreinte : les points extrêmes, à savoir Mérindol à l'ouest et La Tour-d'Aigues à l'est, ne sont séparés que pour 30 km environ, sur le même piémont méridional du Luberon. Les cartes ci-jointes sont extraites de E. Baratier..., *Atlas historique de Provence*, Paris, Colin, 1969.

¹¹ . Outre le registre de Mérindol, provenant d'archives privées, ont été utilisés au château de Lourmarin Ob IV 132,134 et 135 pour Lourmarin, et 133 pour Cucuron ; aux Arch. dép. de Vaucluse, E Notaires, Ricou 438, 466-467 et 486 pour Cucuron ; Seigue 199-200, 233-234, 254-265 et 297-298 pour Cadenet ; Ailhaud-Castelet 234-235, 260 et 270 pour La Tour-d'Aigues.

qui se contractent devant la communauté réformée¹². Les catholiques promettent en effet de célébrer leurs épousailles « *en face de sainte mère Église catholique, apostolique et romaine* » suivant le stéréotype classique. Les contrats protestants varient davantage dans l'expression, allant de l'affirmation la plus claire : « *ainsi que ceulx de la Religion Prétendue Refformée ont accoustumé fère* » ou « *entre personnes de la Religion Refformée de laquelle ont dit fère profession* », à une formulation apparemment plus discrète : « *en la manière et façon de ceux de la Religion de laquelle ils font profession* » ou bien tout simplement : « *en la forme de leur Religion* ». Ces dernières expressions malgré leur relative timidité, voire même ambiguïté, sont pourtant pleinement réformées. L'absence de référence à « *notre sainte mère Église* » est aussi signifiante que la limpide mention de « *religion réformée* » de sorte qu'une mention aussi neutre que : « *tout ainsi qu'est de coustume entre les vrais chrétiens* » signale sans ambiguïté un mariage protestant.

La répartition des mariages suivant la confession confirme l'implantation des communautés signalée plus haut :

Lieu	Mariages catholiques	Mariages protestants
Cucuron	43	0
Cadenet	42	2
La Tour-d'Aigues	25	3
Lourmarin	5	31
Mérindol	0	20
Total	115	56

Le tableau montre clairement le phénomène "totalitaire" à Cucuron (aucun mariage protestant) et à Mérindol (aucun mariage catholique) ainsi que celui de la mixité : minorité catholique à Lourmarin, minorité protestante à Cadenet et La Tour-d'Aigues. Les mariages protestants représentent le tiers de l'ensemble, ce qui correspond à peu près à l'importance relative des deux communautés dans les cinq localités considérées.

Une fois ces communautés évaluées numériquement, essayons d'en préciser quelques aspects économiques, sociaux et culturels. Autrement dit, reconnaissons-nous des différences autres que religieuses à chacune d'entre elles ou bien, au contraire, l'appartenance confessionnelle se révèle-t-elle le seul critère de distinction ?

¹² . Si la vérification n'a pas été possible pour les protestants (les registres paroissiaux ayant disparu), elle le fut, côté catholique, pour Cadenet et La Tour-d'Aigues dont les registres de catholicité existent encore pour les années 1633 et 1634. À peu près tous les mariages notariés se retrouvent à l'église. Ceux qui font défaut sont des mariages dont l'un des époux, presque toujours le mari, est extérieur au village. La cérémonie suit à brève échéance le contrat : parfois le jour même, quelques jours tout au plus.

2 / Une société homogène ?

Sur le plan économique deux éléments du contrat de mariage permettent de se faire une idée de la fortune des époux. Et tout d'abord la dot. Malheureusement dans un certain nombre le cas le montant n'est pas précisé ; il est dit seulement que la future apporte « *tous ses biens et droits paternels et maternels* » ou bien, ailleurs, la dot est constituée par un bien-fonds (maison, vigne, pré, terre...) dont l'évaluation n'est pas faite. Cette malencontreuse imprécision a contraint à une élimination indispensable pour ne retenir que 104 mariages où la dot se trouvait chiffrée en livres ou en écus ¹³. L'éventail, largement ouvert, va de 24 à 4 500 livres tournois. Si l'on procède à un regroupement en trois catégories apparaît le tableau suivant :

Lieu	Moins de 200 l.	De 200 à 800 l.	Plus de 800 l.
Cucuron (26)	50 %	35 %	15 %
Cadenet (32)	60 %	22 %	18 %
La Tour-d'Aigues (18)	50 %	44 %	6 %
Lourmarin (18)	39 %	50 %	21 %
Mérindol (10)	10 %	90 %	0 %

Le second élément économique du mariage est la clause du « *don au dernier survivant* », mention spéciale selon laquelle le mari offre en toute propriété une certaine somme à sa femme s'il vient à mourir avant elle et inversement celle-ci lui fait don d'une somme, toujours égale à la moitié de la première, s'il vient à se trouver veuf ; sorte de garantie minimum face à l'héritage qui ira aux enfants, espèce d'"assurance vie".

Ici encore il n'a été possible de retenir que 103 mariages spécifiant ce don entre époux. La hiérarchie du don de l'époux à sa future s'établit entre 20 et 1 000 livres, avec les fréquences les plus grandes pour 60 et 30 livres ; cette dernière valeur paraît constituer un minimum (deux mariages seuls, catholiques, tombent à 20 livres). La répartition en quatre catégories montre le résultat suivant :

¹³ . L'écu d'or soleil valait trois livres tournois.

Lieu	20 à 59 l.	60 à 149 l.	150 à 300 l.	Plus de 300 l.
Cucuron (23)	65 %	22 %	13 %	0 %
Cadenet (13)	100 %	0 %	0 %	0 %
La Tour-d'Aigues (20)	50 %	30 %	20 %	0 %
Lourmarin (29)	34 %	48 %	15 %	3 %
Mérindol (18)	28 %	72 %	0 %	0 %

Le faible total sur lequel porte l'estimation incite à la prudence. Il est néanmoins frappant de constater la convergence des deux tableaux, alors que les mariages qui précèdent la dot ne correspondent pas forcément à ceux qui indiquent le don entre époux. On peut ainsi relever un plus grand nombre de mariages du bas de l'échelle en milieu catholique. Pourtant les mariages les plus riches, à l'exception d'un seul, s'y trouvent également. Le milieu protestant du Luberon se révèle ainsi d'un niveau économique sensiblement supérieur : on vit ici dans un honnête confort, une aisance raisonnable.

Pouvons-nous aller plus avant et tenter une approche sociologique ? Celle-ci ne saurait être que fort modeste car, on le sait, les actes notariés ne possédaient pas alors le degré de précision qu'ils atteignirent au siècle suivant. En particulier, l'activité professionnelle ou la qualité sociale ne figure pas toujours. Nous la trouvons précisée seulement pour 51 époux sur les 171, soit 30 % à peine. Peut-on supposer que les notaires n'ont pas jugé bon de spécifier le métier le plus banal, celui qu'exerçait la grande majorité des habitants, c'est-à-dire celui de paysan et plus précisément de « *travailleur* » ? Bien que probable, cette hypothèse n'est pas pleinement satisfaisante car mention est faite six fois de « *travailleurs* » (ouvriers agricoles) et à huit reprises de « *mesnagers* » (paysans propriétaires), c'est pourquoi nous nous en tiendrons aux 51 personnes dont l'activité est connue. Si l'on exclut le seul noble rencontré qui se dit écuyer et se marie à l'Église catholique, la répartition sectorielle se présente ainsi :

	Agriculture	Artisanat	"Professions libérales"	Total
Catholiques	5 (18 %)	20 (71 %)	3 (11 %)	28 (100 %)
Protestants	9 (41 %)	11 (50 %)	2 (9 %)	22 (100 %)

La caractéristique sociale des protestants en Luberon paraît donc être la forte proportion de la paysannerie, celle-ci se trouvant même curieusement plus représentée que

chez les catholiques. Mais si l'on considère que la mention manquante équivaut à agriculteur alors ce sont 80 % des catholiques et 77 % des protestants qui travaillent la terre.

Si l'on examine maintenant le niveau social dans chaque secteur en regroupant, d'une part, maîtres artisans et *mesnagiers* et, d'autre part, artisans et *travailleurs*, la répartition devient celle-ci :

	Maîtres + ménagers	Compagnons + travailleurs	Autres	Total
Catholiques	15 (52 %)	10 (34 %)	4 (14 %)	29 (100 %)
Protestants	12 (55 %)	7 (32 %)	3 (13 %)	22 (100 %)

On le voit, ici encore, la différence n'est pas énorme, même si le niveau semble un peu supérieur chez les protestants, moins toutefois que ne le laissait supposer l'analyse des dots et des dons entre époux. Mais l'on sait qu'en ces temps, niveau de fortune et position sociale n'allaient pas forcément de pair.

Le degré d'alphabétisation pourrait clore cette comparaison des deux communautés. Le seul moyen d'esquisser une approche culturelle consistait une fois de plus à procéder au test des signatures¹⁴. Trois sites ont été retenus : Cucuron, totalement catholique, Mérindol, totalement protestant, et Lourmarin, protestant avec une minorité catholique, de telle sorte que l'on aboutisse à un nombre de personnes égal. Le notaire indique à peu près toujours qu'il a requis les parties et les témoins à signer. Au bas de l'acte il a inscrit : « ... témoins à ce appelés quy a sceu escrire soubsigné », ou bien : « et qui a dit savoir écrire a signé », ou encore : « appellés et soubsignés parties, parents et témoins qui a seu escrire ». L'incapacité à signer est parfois relevée : « N'ont seu fère lesdites parties », ou même : « ... témoins qui ont dit et les parties ne savoir signer », ou encore ces trois témoins à La Tour-d'Aigues « qui ont dict ne savoir écrire »¹⁵. Restent ceux qui signent et qui, par conséquent, savent tenir une plume. On peut éliminer d'emblée les femmes, qui d'ailleurs ne figurent jamais comme témoins : seules deux épouses en tout, catholiques au demeurant, ont signé¹⁶. Quant aux hommes, 407 au total, ils se présentent dans au moins l'une des trois positions suivantes : père de l'époux encore vivant, époux ou témoin, répartis dans les 99 mariages des trois mêmes bourgs¹⁷.

¹⁴ . Inutile de rapporter ici les controverses qui se sont élevées sur cette question à partir de l'enquête de Maggiolo en particulier. Les travaux de Furet, J. Ozouf, R. Chartier, D. Julia, M. Vovelle et tant d'autres ont montré l'intérêt de ce test, faute de meilleur.

¹⁵ . Les notaires de l'époque assimilent totalement écriture et signature : ils utilisent indifféremment les deux termes. Il est curieux de constater que la marque, ce signe distinctif et personnel que les analphabètes utilisaient comme leur sceau propre faute de savoir écrire leur nom, ne se trouve sur aucun des actes étudiés.

¹⁶ . On est loin des 28 % des femmes lyonnaises qui, entre 1560 et 1580, pouvaient écrire leur nom, toutes membres de grandes et riches familles ; dans N. Davis, *Les cultures du peuple*, Paris, 1979, p. 121.

¹⁷ . Ceux qui se retrouvaient à plusieurs reprises n'ont été comptés qu'une fois. Par ailleurs tous ceux qui savaient écrire ne signaient pas forcément mais, on le sait, le test vaut positivement surtout. N'ont été retenus, parmi les témoins, que les habitants des villages considérés.

Lieu	Catholiques	Catholiques qui signent	Protestants	Protestants qui signent
Cucuron	181	85 (47 %)		
Lourmarin	22	11 (50 %)	126	60 (48 %)
Mérindol			78	45 (58 %)
Total	203	96 (47 %)	204	105 (51 %)

Pour le nombre de signatures, on le constate, la différence entre mariages catholiques et protestants se révèle bien faible, ces derniers toutefois se situent à un niveau d'alphabétisation qui semble quelque peu supérieur¹⁸.

Ainsi dans les trois domaines retenus : fortune, niveau socioprofessionnel et alphabétisation, l'avantage, sans jamais être considérable, paraît jouer en faveur de la communauté réformée mais selon une nuance telle que finalement rien n'est nettement tranché et l'on se trouve plutôt en présence d'une société globalement homogène du triple point de vue économique, social et culturel, scindée pourtant en deux ensembles religieux¹⁹. Mais s'agit-il vraiment d'une séparation ?

3 / Les Églises : côte à côte ou face à face ?

Faut-il concevoir catholiques et protestants du Luberon comme deux communautés qui s'opposent, ou des mondes qui s'ignorent, ou bien encore comme deux fractions complémentaires dont la solidarité de fond primerait la division religieuse ? Il s'agit, dans cette dernière étape de notre réflexion, de préciser autant que faire se peut les rapports qu'ils pouvaient entretenir entre eux. L'acte de mariage peut nous suggérer une réponse. En effet, les contractants se trouvaient pour le moins devant une triple option : chacun des époux ou leur famille choisissait bien sûr le conjoint, mais il leur fallait également retenir un notaire et inviter enfin au moins deux témoins. La question peut se poser de savoir si la préoccupation religieuse intervenait dans ces choix, au demeurant d'importance fort inégale.

¹⁸ . La différence que notait M. Vovelle pour le XVIII^e siècle, pouvant varier du simple au double suivant la religion ne se vérifie pas ici (M. Vovelle, *De la cave au grenier*, Québec, 1980, p. 325-327, 360). P. Joutard écrivait à propos des Cévennes : « Comme toutes les populations du domaine occitan, les Cévenols devaient d'abord changer de langue pour apprendre à lire puisqu'il n'y avait pas d'apprentissage de la lecture et de l'écriture en langue d'oc. Si le protestantisme a, semble-t-il, permis à la population de franchir la première étape au moins au niveau de la compréhension du français, il n'a pas encore eu une influence assez durable pour faire accéder massivement les paysans cévenols à l'écriture... » (Ph. Joutard, etc., *Les Cévennes*, Toulouse, Privat, 1979, p. 120). La même explication pourrait valoir pour le Luberon. Puis il y aurait une accélération au XVIII^e siècle, signalée par M. Vovelle. On peut se demander alors si la clandestinité religieuse, après la Révocation, n'a pas favorisé l'alphabétisation en milieu réformé.

¹⁹ . Le test des prénoms bibliques donne également des résultats de demi-teintes. Si l'on prend en compte les 209 mariages enregistrés chez les notaires (69 protestants et 140 catholiques) et le prénom des époux et de leurs parents, soit 414 personnes protestantes et 840 catholiques, on constate que si un seul catholique s'appelle Daniel, deux Suzanne et une Salomé, on trouve chez les protestants 9 Suzanne, 3 Daniel, 2 Théophile et une fois les prénoms suivants : David, Isaac, Noé, Samuel, Samson, Thimotée. Ainsi 20 protestants (moins de 5 %) se signalent par un prénom caractéristique. Mais, plus que le nombre, c'est la présence qui est significative et l'absence de ces noms du côté catholique.

Et tout d'abord le choix du notaire. Jusqu'ici nous avons parlé de "mariages catholiques" et de "mariages protestants" par référence à la formule utilisée, sans nous préoccuper de l'appartenance religieuse du notaire lui-même. Il n'est d'ailleurs pas si simple de la connaître. Les quatre notaires de Cadenet et les trois de La Tour-d'Aigues sont catholiques²⁰. On peut supposer que les quatre officiers de Cucuron, ce fief catholique, le sont également. De même est claire la situation de Jean Bouer, le notaire de Mérindol, appartenant à une vieille famille protestante du lieu, d'ailleurs apparenté à certains jeunes mariés. Reste le cas des deux études de Lourmarin dont les titulaires, sans qu'aucune preuve ne puisse être apportée, semblent appartenir à la communauté réformée. Deux indices permettent de le supposer : la majorité protestante de la localité et, du moins pour M^e Monestier, le patronyme typiquement vaudois puis protestant dans cette région.

La question posée est donc celle de savoir si, dans le choix pour la rédaction d'un acte à connotation religieuse comme le mariage, catholiques et protestants s'adressaient de préférence à un coreligionnaire ou si, au contraire, cette préoccupation leur était étrangère. À Cucuron les notaires n'ont enregistré aucun mariage protestant et, inversement, à Mérindol M^e Bouer n'a inscrit aucune union catholique. Dans les bourgs mixtes, à Cadenet seul M^e Pellanchon a signé deux mariages protestants tandis qu'à La Tour-d'Aigues M^e Sauvecane en a enregistré deux et M^e Bernard un ; dans le village protestant de Lourmarin les deux notaires ont reçu des catholiques : Monestier deux et Franc trois. Il n'existe donc pas d'exclusive absolue, mais tous les notaires ne reçoivent pas des actes provenant de la minorité religieuse du lieu. Le cas de Cadenet mérite d'être relevé car tout se passe comme si M^e Pellanchon se comportait en notaire des minoritaires ; c'est d'ailleurs lui qui rédige le testament réformé de Jean Aguiton, de Lourmarin. Ses trois autres collègues n'ont aucune clientèle protestante. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de signaler le mariage protestant d'une fille nommée Pellanchon, de Sivergues, à Lourmarin le 16 janvier 1633, avec Pierre Roman, protestant de Peypin-d'Aigues.

Qu'en est-il des témoins ? Trouvons-nous par exemple, à l'occasion, un même témoin une fois à un mariage catholique et une autre fois lors d'une célébration réformée ? Pour les 171 mariages et plus de 500 témoins, seuls 8 d'entre eux se sont trouvés dans cette situation. Ici encore, les cas les plus nets concernent les extrêmes : à Cucuron jamais de témoins de Mérindol et inversement, fait d'autant plus surprenant que les deux villages se trouvent à une distance de 20 km environ l'un de l'autre. Si Lourmarin fournit deux témoins à La Tour-d'Aigues, deux également à Cadenet et 5 à Mérindol c'est toujours dans le cadre de mariages protestants. Une seule fois un habitant de Lourmarin témoigne à un mariage catholique de Cucuron, mais peut-être faisait-il partie de la minorité catholique de Lourmarin. Ainsi pour le choix des témoins, plus encore que pour celui du notaire, l'exclusive paraît de règle : on reste entre membres d'une même famille, en tout cas de la même confession. Qu'en est-il de l'élection du conjoint ?

La question de l'endogamie se pose évidemment : les époux proviennent-ils du même lieu ou non ? Ils le sont dans les proportions suivantes : Cucuron 60 %, Cadenet 61 %, La Tour-d'Aigues 32 %, Lourmarin 36 % et Mérindol 75 %. Si, à l'exception de Cucuron et de Mérindol qui constituent des ensembles religieusement homogènes, on considère les unions minoritaires, on s'aperçoit que les 5 mariages catholiques dans le protestant Lourmarin comme les 5 mariages protestants en milieu catholique (2 à Cadenet et 3 à La Tour-d'Aigues) sont autant de mariages exogames. L'ouverture géographique est fonction de la situation religieuse minoritaire.

²⁰ . Ainsi à Cadenet par exemple, les registres paroissiaux montrent que M^e Antoine Gautier a fait baptiser sa fille le 17 mars 1633 et M^e Balthazard Rossignol la sienne le 7 janvier 1636. M^e André Pellanchon, lui, a inscrit en exergue au début de les registres : « *Dieu soit loué et la Vierge Marie* », et M^e Louis Gavaudan, de La Tour-d'Aigues : « *Jésus, Maria, Joseph* ». De telles mentions pieuses sont évidemment impensables sous la plume de protestants.

Considérons à présent l'ensemble des mariages exogames. Si l'on prend en compte l'identité religieuse du village d'origine du conjoint venu de l'extérieur on constate que, compte tenu des taux indiqués ci-dessus et en regroupant d'une part les trois villages catholiques et d'autre part les deux protestants, les catholiques se marient entre eux à 98,5 % et les protestants à 91,5 %. L'endogamie religieuse se révèle donc à peu près totale. Si, pour le choix du notaire ou même encore pour les témoins, une certaine facilité, convenance ou tolérance est admise, pour celui du conjoint la rigueur la plus ferme semble la règle. Est-ce à dire qu'il n'existait pas de mariages interconfessionnels ou, comme l'on disait à l'époque, « bigarrés » ? La difficulté consiste d'abord à les identifier.

Rien en effet ni dans l'acte notarié ni dans les registres paroissiaux de mariages ne permet de déceler la disparité religieuse du couple, sauf exception toutefois. Ainsi le 10 mars 1634 Jean Buis, maître tailleur de Mérindol habitant Sénas, épouse Salomé Benoît « ainsi qu'est de coutume entre personnes de la Religion Réformée nonobstant que ladite Benoïtte soit de la Religion catholique et romaine »²¹. S'agit-il d'une conversion ou, plus probablement si l'on s'en tient à la lettre, d'une concession passagère de la partie catholique, chacun par ailleurs campant sur ses positions ? C'est en tout cas le seul exemple montrant l'attraction exercée par la partie protestante sur le conjoint de l'autre confession²². Il est plus aisé de repérer la situation inverse grâce aux patronymes protestants et à leur lieu d'implantation. Ainsi quand on lit que le 17 janvier 1632 Étienne Vallet, fils de feu Antoine et de Marie Palenque de Cadenet, épouse Jeanne Pelenque, fille de feu Pierre et de Marie Serre de Murs habitant Cadenet, les patronymes Pelenc et Serre comme le lieu de Murs sont des signes qui ne trompent pas : la trace vaudoise puis protestante est à peu près assurée d'autant que le curé a ajouté : « se sont confessés et communié ». Si la confession était obligatoire pour la célébration du mariage catholique, la messe ne l'était pas et jamais le curé ne les mentionnait explicitement ; de fait, cette précision reste unique dans le registre.

De même, découvrir un David Roux, de Cabrières-d'Aigues, épouser Laurence Planche de Cucuron « en face de sainte mère Église catholique, apostolique et romaine » le 3 décembre 1634 incite à reconnaître un mariage bigarré. Ici confirmation peut être apportée par le registre des baptêmes : « L'an 1635 et le 24^e de mars, le R.P. Louis Raboul... a reçu David Roux, du lieu de Cabrières-d'Aigues, lequel Roux a renoncé aux hérésies et juré sur les saints évangiles de vivre et mourir en la foy catholique et romaine... » De quelles pressions fut-il l'objet, même affectives peut-être de la part de sa femme enceinte ? En tout cas le 3 septembre suivant leur fils Jean est baptisé à la paroisse catholique de Cucuron²³.

Dans les registres paroissiaux de La Tour-d'Aigues, à trois reprises, mention est faite d'une conversion en 1634 : le 2 juillet « a été reçu en l'Église Margueritte, icy devant huguenotte, fille de Jaumet Jourdan et de Louise Jouventin, huguenotz » ; « le 7 juillet, Marie Rousse, femme d'Orange, cy devant hérétique a reçu le saint-chresme » ; enfin « le 17 juillet, Jean Roux de Lourmarin a renoncé à l'hérésie qu'il avait professé l'espace de 55 ans ou environ et reçu en l'Église par le R.P. Passeyre, observantin et par moy reçu le saint-chresme »²⁴. À quoi est due cette vague de conversions ? Pour les trois dernières en tout cas aucun acte de « catholicité » n'a été retrouvé qui aurait pu expliquer le changement de confession par une pression plus ou moins familiale ou affective²⁵.

²¹ . Registre de Jean Bouer, f^o 141 v^o.

²² . En l'absence des registres du Consistoire.

²³ . Respectivement, Arch. dép. de Vaucluse, E Notaires, Cucuron, Ricou 467 fo 264 v^o et Arch. com. Cucuron GG 2.

²⁴ . Arch. com. La Tour-d'Aigues, GG.

²⁵ . Des conversions authentiques, non extorquées, existaient ; voir E. Labrousse, "La conversion d'un huguenot au catholicisme en 1665", *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1978, p. 55-68, 251-252.

Il est évident que, vu le simple rapport numérique, le poids catholique se trouvait plus lourd. Pourtant sur les 171 mariages étudiés nous ne décelons que quatre mariages bigarrés : trois adoptant la forme catholique, un seul pour l'autre cas. On a vu que, au sein de chaque communauté villageoise, le garçon ou la fille appartenant à la minorité religieuse qui cherche un conjoint le trouve finalement hors du village et reste ainsi fidèle à sa confession. Quant aux deux bourgs unanimes, le Cucuron catholique et le Mérindol protestant, on ne constate aucun mariage selon la forme de l'autre confession.

L'échantillon trop réduit présenté ici ne saurait suffire à fonder des conclusions générales. Pourtant les constatations auxquelles nous parvenons méritent attention et, si possible, confirmation. Le Luberon présente, du point de vue religieux, une situation originale : le protestantisme y est fortement implanté, en milieu rural et depuis longtemps puisqu'il plonge ses racines dans le passé vaudois. Dans sa diversité, la communauté protestante, minoritaire dans tels villages, majoritaire dans tels autres, "totalitaire" ailleurs, offre une double identité.

Sur le plan économique, social et culturel, pour autant que nous avons pu les atteindre au travers des actes notariés de mariage, les protestants du Luberon ne se différencient pas fondamentalement du milieu catholique : ils n'offrent pas de profil nettement contrasté. Mais dans la nuance, ils se révèlent un peu plus aisés sur l'échelle des fortunes, un peu mieux placés dans la hiérarchie sociale, un peu plus instruits selon le degré d'alphabétisation. Ils se présentent toutefois et globalement comme parfaitement intégrés, en particulier par une forte proportion de paysans, ce qui constitue une originalité dans le monde protestant français du temps ²⁶. L'origine vaudoise de cette communauté explique facilement cette situation.

Sur le plan religieux au contraire les protestants semblent ici plutôt repliés sur eux-mêmes. Cela pourrait constituer une autre caractéristique de la communauté réformée du Luberon. Les mariages bigarrés y semblent rares. E. Labrousse a montré que dans la petite ville de Mauvezin en Gascogne ils étaient au contraire relativement courants au XVIII^e siècle ; qu'une certaine tolérance régnait à la base, malgré les injonctions ecclésiastiques des deux bords ; que, si pour satisfaire aux nécessités du temps, les conversions, même successives, n'étaient pas rares, chacun pouvait conserver la foi de ses pères ; qu'enfin la solidarité urbaine primait toujours la division religieuse ²⁷.

Tout autre se révèle donc l'attitude entre catholiques et protestants en Luberon dans les années 1630. Cette différence tient-elle au temps (régime de l'édit de Nantes et non celui de la Révocation), à la région (Provence et non Gascogne), à la nature du site (plusieurs villages et non une petite ville) ? Deux faits, à mon sens, pourraient contribuer à expliquer cette attitude plus ferme sur le plan religieux. D'abord l'héritage vaudois : on sait que les vaudois du Luberon n'hésitaient pas à pratiquer publiquement la religion catholique. Est-il absurde d'avancer que, passés au protestantisme, ils soient devenus plus rigides ou plus fermes que leurs coreligionnaires et qu'ils aient encore ces dispositions un siècle après leur adhésion à la Réforme ? D'autre part, cette communauté a connu non seulement les guerres religieuses à partir des années 1560, comme bien d'autres en France, mais elle a subi le massacre de 1545 qui l'a traumatisée durablement. La troisième génération avait-elle oublié « *l'exécution de Cabrières et de Mérindol* » ?

Au-delà des apparences selon lesquelles l'héritage vaudois serait nul, les protestants de la région s'étant complètement assimilés à l'ensemble calvinien français, le milieu réformé du Luberon, au XVII^e siècle encore, serait ainsi marqué par son origine vaudoise. Si les protestants du Luberon ne se distinguaient pas franchement des catholiques pour le reste, ils formaient en revanche un véritable bastion religieux, malgré quelques failles qui

²⁶ . Les travaux en cours de M. Magdelaine sur le refuge de Francfort en 1685- 1686 confirment ce fait.

²⁷ . E. Labrousse, "Les mariages bigarrés, unions mixtes en France au XVIII^e siècle", *Le couple interdit*, Paris, Mouton, 1980, p. 159-176.

ne suffirent pas à l'entamer sérieusement. Dans la vie quotidienne, aux champs comme au bourg, catholiques et protestants se retrouvaient côte à côte. Mais dans les moments essentiels de la vie, tel celui du mariage, ils se situaient plutôt face à face. Si le temple se dresse face à l'église, cela ne relève pas seulement de l'architecture mais de l'organisation de l'espace et donc des structures mentales d'une société divisée.

